

 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-072 R1	Diffusion : B	Date d'émission : 4 janvier 2006	Page : 1/1
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2005-072 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A340-200/300		
Certificat(s) de type n° EASA.A.015 Fiche(s) de données n° EASA.A.015				
Chapitre ATA : 57	Objet : Voilure - Inspection de la nervure 6			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2005-072, qui est remplacée par la CN F-2006-009.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6457 du 23 décembre 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 07 mai 2005
Révision 1 : 14 janvier 2006